



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE ROUBAIX – ANNÉE 2016

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que « L'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions ».

Par ailleurs, en application de cette même loi et de l'article L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire, rapport qui doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget, par le maire ou le président de l'EPCI, respectivement au conseil municipal, ou au conseil communautaire ». Pour le territoire de Roubaix, ce rapport annuel a été présenté au conseil municipal du 31 mars 2017. Ce présent document reprend les données-clefs du rapport et une synthèse des axes de travail.

DONNÉES-CLEFS DU RAPPORT



- Les femmes représentent 52% de la population roubaisienne, 51,6% nationalement. Il convient de noter, pour les femmes comme pour les hommes, la part importante des moins de 19 ans, qui représentent 34,4% de la population, pour 24,5% nationalement. Le taux d'emploi – qui désigne le nombre d'actifs occupés (individus ayant un emploi, hors individus au chômage) par rapport au nombre total d'individus, s'élève, pour les 15 à 64 ans, à 38,2% pour les femmes. Il est de 47,9% pour les hommes. A titre de comparaison, les données nationales sont les suivantes : 59,9% pour les femmes, et 66,6% pour les hommes. A Roubaix, les femmes sans diplôme représentent 50,6% des femmes non scolarisés de 15 ans et plus, pour 35,7% au niveau national.
- Les femmes représentent 52% du corps électoral (25 212/ 48 398), soit un taux identique à leur part dans la population roubaisienne. La part des électrices de 17 à 19 ans, dans le corps électoral, est légèrement inférieure (47,9%) à leur part dans la population totale (49%).
- Les femmes représentent 59,5% des effectifs de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale sur emploi permanent (1072/1800). Elles représentent 64,5% (140/217) des agents de catégorie A (pour 61% au niveau national pour la fonction publique territoriale). En 1995, les femmes représentaient 31% des agents de la Ville de catégorie A (30/97). Les femmes représentent 61,3 % des postes de directeurs, responsables d'équipements et de services, pour la Ville et le CCAS (57/93).
- Les hommes sont très peu présents, voire absents dans les métiers de l'enfance tels que celui d'éducateur de jeunes enfants (1/20), d'auxiliaire de puériculture (1/63) ou d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (aucun). Deux métiers ne sont occupés que par des hommes, celui d'agent de propreté urbaine (24 personnes), et d'agent d'exploitation des équipements et terrains (21). Cinq femmes exercent le métier d'agent d'exploitation des équipements et terrains qualifié (5/ 55), et une femme le métier d'agent de propreté spécialisé (1/18).
- Au sein du Conseil roubaisien de l'interculturalité et de la citoyenneté, les femmes représentent 55% des membres du collège des représentants des communautés étrangères ou d'origine étrangères (12/22). Les femmes représentent 45% des membres des Conseils Citoyens (107/238), avec une part de 55% dans les quartiers Est. Les femmes représentent 51 % des membres des Comités d'attribution des Fonds de participation des habitants (26/51).
- Dans les activités sportives proposées par le « Sport Pass », les femmes représentent 58% des inscrits adultes (135/232), et 52% des inscrits sur la tranche d'âge 3/17 ans (161/319). Et 45 % des moniteurs d'éducation physique et sportive de la Ville (11/27), qui mettent en œuvre ces activités, sont des femmes (alors que nationalement, les femmes représentent près de 30 % des effectifs sur ce métier dans la fonction publique territoriale)
- Les filles représentent en 2016, 38% (71/187) des enfants ayant participé à un centre de vacances d'été. Concernant les clubs mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, 8 843 enfants ont participé à au moins un club en 2015, dont 4 166 filles, soit 47,2%. Au regard du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles, 81% des filles ont suivi au moins un club sur l'année 2015 -2016, et 81,7% des garçons. Dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative, sur l'ensemble des enfants accompagnés dans leur parcours en 2015-2016, 39.5% étaient des filles (343 / 869). Enfin, 56,67% des 30 étudiants bénéficiaires de la Bourse communale sont des étudiantes.
- Trois écoles et deux collèges publics portent un nom de femme. Huit rues ou places portent un nom de femme. Trois plaques commémoratives installées sur l'espace public honorent des femmes.

AXES DE TRAVAIL MAJEURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE INTÉGRÉE RELATIVE À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dans une perspective de dégager des actes de travail concrets, ce rapport ne présente que certaines actions menées par les services municipaux et le CCAS en direction des Roubaisiens. Cette présentation est complétée par une illustration d'actions menées par d'autres acteurs publics que sont le Conseil Départemental, la Maison de la Justice et du Droit, la Maison de l'Initiative et de l'Emploi ou encore Transpôle, ou les acteurs associatifs roubaisiens que sont le SIAVIC (Service Intercommunal d'Aide aux Victimes), le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), ou encore l'ADEP (Association pour le Développement de l'Education Permanente). D'autres associations œuvrent pour accompagner les femmes dans l'accès aux droits, et à la visibilité sur l'espace public. Ainsi, concernant l'action des associations, il convient de mentionner celles, non détaillées dans ce document, mais effectives sur le territoire, menées par les associations telles que l'association Chœur de femmes, l'association Rifen (Rencontre Internationale des Femmes Noires) ou l'association Voix de Nanas.

Il est proposé une présentation d'axes de travail prioritaires, pour les seules actions menées par la Ville et le CCAS, ou dans lesquelles la Ville et le CCAS sont impliquées dans un cadre contractuel, axes de travail qui pourraient constituer le fondement d'un plan d'actions sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce programme de travail se devra d'être enrichi par les apports de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Métropole Européenne de Lille, au regard de leurs compétences respectives.

› Les parcours professionnels des agents féminins et masculins dans les services municipaux

- Travailler sur les « parcours » de femmes, dans les services municipaux,
- Analyser dans la durée les parcours d'insertion des agents féminins en situation de reconversion professionnelle pour des raisons médicales,
- S'assurer des conditions d'accueil des femmes dans des locaux accueillant des équipes plutôt masculines (douches, vestiaires, toilettes...)
- Communiquer, en direction des habitants de Roubaix, sur le fait que les métiers de l'enfance et de l'éducation sont également des métiers occupés par des hommes, qui l'exercent avec un même contenu de mission, et une même déontologie, que les agents féminins, au sein de collectifs de travail (écoles, crèches, accueils de loisirs, ...).

› La santé au travail, la prévention et le suivi des violences et incivilités vécues par les agents, tant masculins que féminins, dans les services municipaux

- Concernant les situations de violence au travail, établir à partir de 2017 une analyse des faits recensés par type (agressions verbales, physiques, de la part de collègues, d'usagers...) et par genre,
- Travailler sur les « violences non physiques », les propos insidieux, les « petites phrases » répétées, par la mise en place d'un « groupe d'analyse de situations » dans une perspective d'analyse des comportements et violences ressenties par les agents, et construire progressivement des outils d'information et de prévention de l'ensemble des agents.

› La place des femmes dans la vie associative

- Au regard de la place des femmes dans les Comités d'attribution des Fonds de participation des habitants, approfondir, à partir de l'analyse des 150 dossiers soutenus annuellement, le nombre et la nature des dossiers « portés » par des femmes,
- Intégrer le suivi de données genrées dans les documents transmis par les associations sollicitant un financement de la Ville de Roubaix,
- Mettre en place, en 2017 ou 2018, un outil permettant de suivre le nombre réel de femmes dans les actions du Contrat de Ville.

› L'accès à la pratique sportive des femmes et des hommes sur le territoire de Roubaix

- Mener un travail avec les moniteurs et monitrices sur les conditions/limites, d'accès des femmes aux activités et pratiques physiques dans les activités initiées par la Ville (Sport Pass),
- Valoriser les activités sportives délivrant le plus grand nombre de licences féminines (twirling-bâton, gymnastique, basket-ball...).

› Le respect mutuel entre les filles et les garçons et l'égalité dans la participation aux activités éducatives

- Suivre dans la durée les données sur la participation des filles (6 – 17 ans) aux centres de vacances organisés par la Ville,
- Poursuivre la formation des équipes en charge des « loisirs éducatifs » et la mise en œuvre des actions relevant de la méthode expérimentale *Playdagogie*,
- Rendre compte du travail qualitatif mené auprès des familles dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative, et suivre l'indicateur relatif au nombre de filles suivies dans ce dispositif dans la durée,
- Dans le cadre des comités de suivi pilotés par la Ville et la Caisse d'Allocations familiales sur les « lieux d'accueil et de loisirs de proximité » (accueillant des jeunes âgés de 11 à 17 ans), consacrer deux séances par an à la présentation par les structures de la place des filles dans les différentes activités, accompagnée d'une analyse des conditions d'accès des jeunes filles, à ces activités.

› L'accès aux droits des femmes et des hommes

- Construire avec la Maison de la Justice et du Droit une coordination des services publics (ou organismes assurant une mission de service public) pour informer les usagers de leurs obligations et de leurs droits, et assurer la formation des structures œuvrant dans le champ de l'accès au droit.

› La présence des femmes sur l'espace public

- Pouvoir rendre visible dans l'espace public (plaques ou parcours de mémoire) l'apport des femmes à la vie roubaisienne ou à l'humanité,
- Assurer un suivi des « marches exploratoires » menées sur les aménagements permettant d'accroître la sécurité des femmes sur l'espace public.

› Le suivi du programme de travail

- Présenter annuellement en Comité Technique commun, Ville et CCAS, le suivi des indicateurs et actions relatives à la politique de ressources humaines,
- Initier deux fois par an une rencontre avec les services municipaux et du CCAS, les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant en faveur de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes,
- Mettre en place un groupe de travail sur la question spécifique des « femmes dans l'espace public », avec les associations et partenaires institutionnels.

